



## Programme et règlement de l'appel à idées « saison 3 » 2023

### 1. Préambule

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) s'investit pour valoriser ses ressources locales sous toutes ses formes.

L'enjeu central pour le développement des projets économiques en milieu rural est d'organiser la continuité et la complémentarité de l'accompagnement de projets, d'assurer la sensibilisation et l'orientation jusqu'aux phases de création et de développement. Ces projets souvent complexes supposent une démarche collective, et ont besoin pour cela d'ingénierie et de compétences, notamment pour des projets de petite dimension au démarrage.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges souhaite accompagner pour la troisième année consécutive **l'émergence de projets économiques innovants s'appuyant sur les ressources du territoire (ex : ressources naturelles, agricoles ou sylvicoles, patrimoine bâti, matériaux, savoir-faire traditionnel, paysages, etc...)**.

Le programme d'accompagnement « **des Ressources et des Hommes** » permet d'apporter un accompagnement spécifique aux porteurs sélectionnés en les aidant à concevoir les premières étapes d'un projet d'activité économique valorisant durablement une ou des ressources locales, et à fort impact social et environnemental.

**Cette année, le Parc a proposé de cibler son Appel à Idées en s'appuyant plus particulièrement sur des territoires volontaires et présélectionnés, afin de pouvoir démultiplier la diffusion d'information, déployer encore mieux son accompagnement avec les acteurs du territoire.**

**Un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé à toutes les EPCI (Communautés de Communes et PETR) du PNRBV, ouvert du 13 janvier au 24 février 2023.**

Le **comité de pilotage**, réuni le 07 mars 2023 a validé un territoire d'actions, la Communauté de Communes de Hautes-Vosges, qui l'engage dans la co-animation de cet appel à idées 2023.

**L'appel à idées permettant d'identifier et de recueillir les candidatures de porteurs d' « idées » sera pour autant diffusé sur l'ensemble du territoire du PNRBV.**

Pour identifier des « pépites », de nouvelles idées d'activités à vocation économique, **l'appel à idées 2023 s'adresse à tout citoyen, entreprise, association, collectif... porteur d'une idée (même peu aboutie) de création d'activité économique.**

## Objectifs :

Permettre par un accompagnement spécifique le lancement de nouveaux projets économiques sur le territoire du PNRBV, construits en lien avec des acteurs du territoire et éventuellement portés collectivement, à forte valeur-ajoutée sociale et environnementale, **valorisant une ou plusieurs ressources locales**.

## Descriptif du programme :

*Le programme d'accompagnement « Des ressources et des Hommes » permet de couvrir les premières étapes de conception d'un projet à visée économique valorisant une ou des ressources locales et à fort impact social et environnemental.*

*De la première idée... défendue par un porteur de projet ou plusieurs personnes ou structures : les acteurs souhaitent approfondir l'idée et étudier l'opportunité de développer un projet permettant de valoriser une/des ressources du territoire.*

*...À la validation de sa faisabilité : la pertinence de la solution est démontrée (ou au contraire invalidée), les porteurs sont identifiés et prêts à se consacrer au projet, un écosystème d'acteurs locaux est identifié pour soutenir le projet.*

## Programme d'actions proposé :

### **PREALABLE : candidater : PRISE DE CONTACT ET ENVOI DES CANDIDATURES :**



*Pré-évaluation de l'idée proposée avant la date limite de dépôt des dossiers : nous accueillons les idées/projets, conseillons le porteur, aidons à clarifier si besoin. Nous serons particulièrement attentifs sur certains points : nous nous assurerons de l'engagement en temps du/des porteur(s) de projet, de la cohérence du besoin exprimé par rapport au programme d'accompagnement proposé.*

**Comité de pilotage et de sélection des « idées » :** Sélection par le comité de pilotage jusqu'à 5 « idées projet » très émergentes

### **REVELER – IMPULSER : 2 grandes étapes d'accompagnement :**

Ce dispositif permet un accompagnement technique, méthodologique et collaboratif des projets en 2 temps, dans le respect des principes figurant dans le règlement ci-dessous.



**PHASE 1 / REVELER : 3 mois**

**3 mois d'accompagnement/diagnostic pour passer de l'idée au projet**

**Comité de pilotage, conseil, orientation, mise en contact - sélection pour la phase 2**



**PHASE 2 / IMPULSER : 5 mois supplémentaires**

**2 de ces projets bénéficient d'un accompagnement renforcé jusqu'en fin 2022.**

**La Fabrique à projet Ecooparc** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif au service de territoires ruraux pour l'émergence de projets d'utilité territoriale, dont le Parc est sociétaire), accompagnera les porteurs de projets, en lien avec le Parc et en relation avec un comité de pilotage.

Des expertises extérieures pourront être mobilisées pour apporter l'appui nécessaire en fonction du besoin des projets, par exemple pour faire valider par un cabinet extérieur la faisabilité économique, réaliser une étude juridique spécifique, une étude technique, outils de communication etc...

## 2. Modalités générales de l'appel à idées

### Appel à idées :

Les porteurs d'une **idée** proposeront leur candidature dans le cadre de l'**appel à idées, ouvert de début février jusqu'au 02 mai 2023.**

**Durant ce délai, les candidats peuvent se faire connaître et demander tout renseignement complémentaire afin de pré-évaluer la pertinence et l'éligibilité de leur « idée » auprès de :**

Julien Bourbier : [j.bourbier@parc-ballons-vosges.fr](mailto:j.bourbier@parc-ballons-vosges.fr)

Equipe d'accompagnement Ecooparc : 06 78 77 49 71 - [contact@ecooparc.fr](mailto:contact@ecooparc.fr)

L'initiative devra obligatoirement être présentée dans la « **fiche de candidature** » du dispositif.

**Celui-ci, ainsi que le règlement intérieur, est diffusé :**

- sur le site internet du PNRBV : [www.parc-ballons-vosges.fr](http://www.parc-ballons-vosges.fr) (rubrique « agir »)
- dans les communes et intercommunalités du Parc
- auprès des partenaires du comité de pilotage et des réseaux d'appui locaux

### **Les candidatures pourront être déposées :**

- par mail, en renseignant le document de candidature et en l'envoyant par mail à l'adresse suivante : [p.hunzinger@parc-ballons-vosges.fr](mailto:p.hunzinger@parc-ballons-vosges.fr)

- ou par courrier : Des ressources et des Hommes - Appel à idées - Maison du Parc, 1 rue du couvent 68140 Munster

*Les candidatures déposées après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.*

## 3. Les critères de recevabilité et modalités de sélection

### Qui est concerné ?

> **Toute personne physique ou morale, ou collectif de personnes physiques et/ou morales, dont par exemple :** des entrepreneurs individuels, associations, jeunes adultes à la fibre entrepreneuriale (startupper ruraux), entreprises ou groupements d'entreprises, collectifs de citoyens engagés pour le développement et la valorisation de leur territoire, associations ou autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire...

> **si une seule personne est à l'origine de l'initiative, il faut à minima avoir identifié des parties-prenantes sur le territoire, susceptibles d'être intéressées par la co-construction du projet.**

> **le projet a vocation à fixer son activité, au moins en grande partie, sur le territoire du Parc naturel Régional des Ballons des Vosges ([liste des communes du Parc](#)).**

*Si le champ d'actions du projet se situe en dehors du périmètre des territoires proposés, il doit apporter une valeur-ajoutée à un ou plusieurs de ces territoires.*

> **Une attention particulière** sera apportée aux candidatures qui s'inscrivent sur le **territoire volontaire et partenaire de cet appel à idées, la Communauté de Communes des hautes-Vosges**

### Critères d'éligibilités des initiatives :

**Remarque : la maturité de l'initiative n'est pas un critère.** Les idées proposées peuvent être très émergentes, la première phase d'accompagnement permettra justement de mieux caractériser les contours et évaluer sa pertinence.

### Critères prioritaires et obligatoires :

- Toute idée de création d'activité à **vocation de développement économique** s'appuyant sur **une ou plusieurs ressources** du territoire du PNRBV :
  - **Ressources naturelles** (ex : bois, pierre, produits agricoles ou issus de la cueillette, eau,...)
  - **Patrimoine culturel immatériel** : savoir-faire, pratiques, gestes et coutumes qui valorisent ou s'appuient sur des ressources naturelles du territoire, ses spécificités culturelles ou son caractère historique (industrie textile, métiers du bois par exemple)
  - **Patrimoine matériel** : patrimoine bâti, outils, matériaux...
- L'initiative pourrait permettre d'apporter un **impact positif** pour le territoire, au-delà de l'aspect économique (relevant notamment de l'impact social et environnemental), même si la diffusion du produit ou service peut se faire en dehors du territoire (à minima : l'activité permet la valorisation du territoire, de ses ressources)
- L'initiative présente un caractère **innovant** sur le territoire sur lequel il est proposé.
- L'initiative devra **s'inscrire pleinement sur son territoire, dans une logique de coopération**, en interagissant et en coconstruisant avec d'autres acteurs du territoire : collectivités, entreprises, associations ou habitants.
- Le porteur doit pouvoir se rendre disponible pour travailler sur le projet pendant la durée totale d'accompagnement possible (soit 8 mois) > à minima 4h / semaine + temps de travail avec l'accompagnateur, 1 à 2 RDV par mois

### Critères complémentaires :

- L'initiative est une solution particulièrement adaptée à l'évolution du territoire dans un contexte de changement climatique,
- L'initiative proposée participe à la résilience du territoire suite à la crise sanitaire et ses impacts économiques et sociaux.

### Attention particulière (mais non exclusive !) si :

- L'initiative prévoit qu'une grande partie de son action ou de son impact se jouera sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (pour les porteurs de projet concernés de ce territoire)

### Sélection :

#### **- Le comité de pilotage et de sélection est composé de**

- Julien Bourbier, responsable du pôle économie, Hervé Vaxelaire, Vice-président du PNRBV
- Partenaires du PNRBV, dont les chargés de mission des Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté, le Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges
- Collectivité partenaire : représentants de la CC des Hautes-Vosges

- *Partenaires d'appui à l'entrepreneuriat*
- *En appui à l'animation et coordination : Ecooparc*

- D'autres partenaires seront associés en fonction des sujets et territoires du 2<sup>ème</sup> comité de sélection :

- *Elus + techniciens des territoires concernés par les 6 diagnostic projets*
- *Elus référents du Parc sur les territoires concernés*
- *Selon la nature des projets : Chambres consulaires, autres structures d'appui à l'entrepreneuriat (réseau partenaires Ecooparc)*

### Critères d'attribution :

Le comité de pilotage est souverain. Il appréciera les candidatures en fonction de la grille de sélection suivante :

Critères	Evaluation (0, 1, 2, 3)
Potentiel de <b>développement économique</b> du projet	
Le projet s'appuie sur une <b>ressource</b> du territoire, en la valorisant et sans la mettre en péril – pertinence par rapport à la ressource	
L'activité pourrait générer un <b>impact social positif</b> pour le territoire	
L'activité pourrait permettre d'apporter un <b>impact environnemental positif</b> pour le territoire	
Caractère <b>innovant</b> <sup>1</sup> de l'initiative	
Potentiel de coopération avec des acteurs sur le territoire	
Le projet a vocation à s'implanter sur le territoire du Parc ou à apporter une valeur-ajoutée à ce territoire.	
Le projet a de bonnes perspectives d'installation sur un lieu pré-identifié	
Critères « bonus »	Evaluation (0, 1, 2)
L'initiative participe à la résilience face aux effets du changement climatique	
L'initiative participe à la résilience face aux effets de la crise économique et sociale	
<b>Projet « coup de cœur » - 2 points</b>	

### Spécificité : partenariat avec la Communauté de Communes des Hautes-Vosges :

En fonction des candidatures envoyées : **2 « idées-projets » au moins** seront choisies et accompagnés sur ce territoire. Un comité de suivi local permettra de renforcer l'accompagnement du Parc, pour faciliter le développement de ces initiatives. Des actions territoriales complémentaires pourront être proposées en cours d'accompagnement.

<sup>1</sup> (\*) Caractère innovant d'une activité au sens de la Bpifrance : Innovation de produit, de service, d'usage / Innovation de procédé & d'organisation / Innovation marketing & commerciale / Innovation de modèle d'affaires / Innovation technologique / Innovation sociale & environnementale / Innovation à l'échelle d'un territoire.

## 4. Programme d'accompagnement :

### Phase 1 : **REVELER** les projets (6 projets accompagnés – phase diagnostic)

---

Mai – août 2023

#### Diagnostic approfondi des 5 initiatives retenues

**Modalités d'accompagnement** : intervention sur place par une facilitatrice, auprès du/des porteurs de projets, mobilisation d'acteurs du territoire où le projet a vocation à s'implanter

L'accompagnement consiste à aider les porteurs notamment à :

- **Caractériser et pré-évaluer l'opportunité** du projet :
  - Evaluation du besoin auquel le projet répond, et du potentiel d'impact territorial
  - Cartographie de l'écosystème d'acteurs locaux : Identification des porteurs, des parties-prenantes, des partenaires (écosystème territorial favorable ?)
  - Benchmarking : veille et inspiration auprès d'autres initiatives similaires
  - Premières hypothèses de modèle économique envisageable (grandes lignes)
- Clarifier les **besoins d'accompagnement** complémentaires au service du projet
- Orienter vers un **parcours d'accompagnement** à la construction du projet

**Note** : L'accompagnement se déroulera dans la mesure du possible en présentiel, essentiellement sur le lieu du projet. En cas de restriction de déplacement ou de réunion du fait de la crise sanitaire, les réunions se tiendront par visio-conférence.

**Livrable** : **Fiche projet détaillant l'initiative et sa pertinence sur le territoire cible**

Une fiche projet est réalisée par le porteur de projet, avec l'appui du facilitateur. Les éléments complémentaires pourront être rassemblés en sein d'un dossier plus complet (retours d'enquête, CR de réunions, cartographie des acteurs locaux...)

**Sélection par le comité de pilotage sur la base de ce « diagnostic » projet :**

> **choix de 2 projets** : poursuite de l'accompagnement par le Parc et validation de la feuille de route

> **orientation pour les autres projets** vers d'autres dispositifs d'accompagnement si besoin (Dispositif Local d'Accompagnement, BGE-boutiques de gestion-, formations chambres consulaires, Réseau Entreprendre, Coopératives d'Activité et d'emploi, et /ou incubateurs ou structures plus spécialisées selon les besoins et thématiques à aborder, ou sous certaines conditions dispositif Be-est Entreprendre qui peut être mobilisé...)

En fonction du temps d'accompagnement effectivement apporté aux différents porteurs de projets à ce stade, de l'évolution et de l'intérêt de ceux-ci, les modalités d'accompagnement pourront éventuellement être distribuées différemment (plus ou moins selon les projets), dans la limite du cadre initial de jours d'accompagnement proposés pour l'ensemble du dispositif.

### Phase 2 : **Impulser** les projets (2 projets accompagnés)

---

Septembre – décembre 2023 :

#### Accompagnement des porteurs de projets : opportunité et faisabilité

**Objectif et contenu** : accompagnement à la conception du projet, étude-action de l'opportunité :

- Étude de la **viabilité économique du projet (travail du modèle économique et élaboration d'une ou plusieurs hypothèses)**
- Définition du **portage et de la gouvernance**
- Mobilisation de l'**écosystème partenarial** et mise en réseau avec les acteurs du territoire dans lequel s'inscrit le projet (appui sur les partenaires du COPIL, les réseaux d'appuis régionaux ou du territoire, le cas échéant des chargés de missions du Parc.
- **Etude des pistes de financements**, et plan de financement prévisionnel > éventuellement jusqu'à appui à la demande de financement
- **Définition des besoins pour la poursuite des projets**
- **En fonction de l'évolution des projets, une étude « expert » peut être externalisée** selon nécessité du projet et de l'enveloppe globale disponible (étude de marché, étude économique par cabinet comptable, étude juridique, outil de communication, étude technique produit etc...)

> **Livrables :**

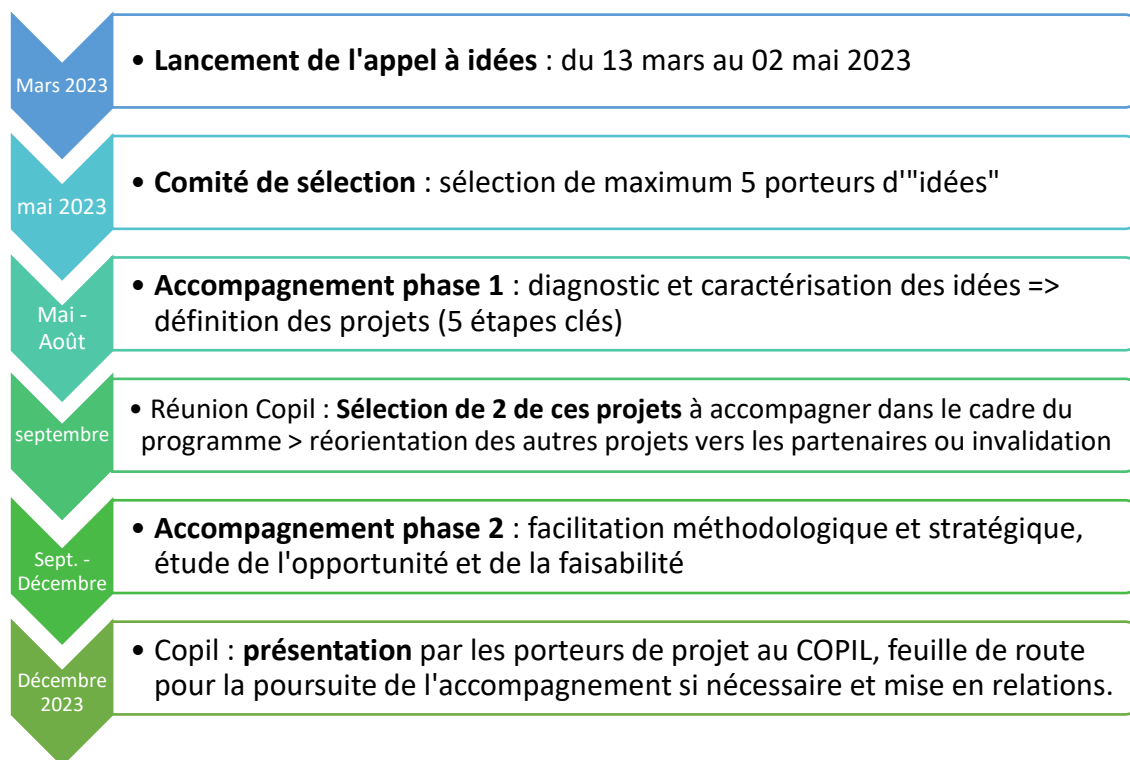
- **Bilan de fin d'accompagnement**

- **Fiche projet détaillée** et éventuellement présentation format PPT du projet et de son modèle économique (si le projet est suffisamment avancé), début de mise en œuvre ou prototypage éventuel.

- **Pitch de présentation en comité de pilotage** des projets par les porteurs, avec les parties prenantes.

## 5. Calendrier de mise en œuvre

### Le calendrier :



## 6. Convention / résiliation

- Signature d'une convention d'engagement au démarrage de l'accompagnement sur un programme d'accompagnement et un calendrier
- Le dispositif complet est mis en œuvre sur l'année 2023
- A la suite de l'accompagnement, le Parc et le comité de pilotage peuvent orienter les porteurs de projets vers des partenaires en fonction de leurs besoins (études spécifiques, financement, réseaux...)

### **Résiliation :**

En cas d'abandon partiel ou total du projet par le porteur de projet, soit durant la 1ère phase de diagnostic, soit durant la 2<sup>ème</sup> phase de conception du projet, le Parc ne sera pas tenu de poursuivre l'accompagnement, sauf si un autre porteur souhaite le poursuivre.

Si en cours d'accompagnement et d'évolution du projet, celui-ci était fortement dénaturé et ne correspondait plus aux critères d'éligibilité, permettant de douter des impacts positifs attendus par ce dispositif (éloignement des objectifs), le Parc, après consultation du comité de pilotage, se réserve le droit ne pas poursuivre l'accompagnement.

## 7. Rôle d'Ecooparc

*L'animation du programme et l'accompagnement des porteurs de projets est déléguée à la Fabrique à projet Ecooparc :*

### Coordination de l'ensemble du dispositif d'appel à idées :

- Coordination et animation partenariale, mobilisation et animation du comité de pilotage (partenaires)
- Veille, mise en réseau,
- Réception des candidatures, information des candidats
- pré-étude des dossiers avant sélection
- Suivi des projets avec le PNR des Ballons des Vosges
- Bilan, analyse du programme et de ses effets utiles

### Accompagnement de chaque initiative :

- Organisation et animation des réunions par le facilitateur
- Appui à la compréhension du territoire, des besoins, des acteurs, et mobilisation des acteurs clés...
- Mise à disposition d'outils méthodologiques de construction de projet et appui à l'appropriation de ceux-ci
- Facilitation et transfert de savoir-faire et appropriation par les acteurs des outils d'élaboration de projets et des outils de présentation de projet.
- Veille et recherche d'informations, expériences similaires
- Intégration de l'évaluation d'impact social et environnemental pour chaque projet
- Ecooparc mobilise une enveloppe budgétaire maximale de 3000€ TTC permettant de solliciter une ou plusieurs interventions « expert » au service des projets en fonction des besoins.